

Châtillon, le 19 juin 2025

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER MAISON BLANCHE-VAUBAN
Jeudi 12 juin 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DOUZE JUIN À VINGT HEURES, les membres composant le conseil du quartier Maison Blanche-Vauban de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de treize, à l'Espace Maison blanche, en présence du public et sous la présidence de **M. JACQUOT Stéphane**, Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le **02 juin 2025**.

Présents : M. JACQUOT Stéphane, M. ATTAL Denis, Mme AVCI Annick, Mme DALI Rachida, Mme KITZINGER-LUTTENBACHER Catherine, M. MASSE Cédric, Mme OCAMPO Angie, Mme PRINCE Gwendoline, M. RAYMOND François, Mme SALMI Faiza, Mme SKALSKI Audrey, M. TEMPLERAUD Franck, Mme WAHL Laura,
Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire
M. HANAFI Akram, Directeur des Relations avec la population, de la Démocratie locale et de la Vie associative

Absent.e.s excusé.e.s : M. BARROIN Hervé, M. DESTREMAU Jean-Baptiste, M. ZARIOUHI Saïd

Absent.e.s : /

Invité.e.s : Mme Anne-Sophie LOBOUÉ, Directrice de l'Environnement Vallée Sud-Grand Paris et sa collaboratrice Mme HIRON.

Déroulé de la séance :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance de la séance du 6 février 2025
- 2- Intervention de Vallée Sud Grand Paris sur la gestion des déchets
- 3- Communication générale
- 4- Retour sur la réunion du 26 mai de la CCPA (Commission Communale Pour l'Accessibilité)
- 5- Point sur l'avancement du projet de construction des Arues, notamment sur la demande de permis de construire déposée en janvier
- 6- Point sur les logements sociaux (conditions d'attributions, nombre de demandes et nombre de logements octroyés, quid des logements libres qui ne sont pas encore attribués ?)
- 7- Point agenda de la ville
- 8- Point sur la proposition de projet de station Vélib' dans le quartier transformé en un vœu par le conseil de quartier.
- 9- Temps d'échanges avec les conseillers de quartier
- 10- Date du prochain conseil de quartier

À l'arrivée des conseillers de quartier, la feuille d'émargement est présentée pour être signée.
M.JACQUOT fait l'appel des conseillers de quartier.
Il salue les membres du conseil de quartier et le public.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 février 2025 :

M. JACQUOT commence l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal du 06 février 2025 que les conseillers de quartier ont reçu par mail.

Aucune observation n'est formulée, aucune abstention.

Le vote est unanime et le procès-verbal est validé.

2- Intervention de Vallée Sud Grand Paris sur la gestion des déchets :

M. JACQUOT laisse la parole à Mme Anne-Sophie LOBOUÉ, Directrice de l'Environnement à Vallée Sud-Grand Paris pour sa présentation.

Mme LOBOUÉ précise que sa présentation concerne deux points particuliers :

- La mise en place de la collecte des déchets alimentaires débutée en janvier 2024
- Vallée Sud Recycle avec la collecte des encombrants sur rendez-vous.

a- La collecte des déchets alimentaires :

Depuis 2021, des expérimentations ont été réalisées sur le territoire en commençant par la ville du Plessis-Robinson puis en 2023 sur la ville d'Antony.

La collecte mise en place est en substitution de la collecte des ordures ménagères.

La mise en place de cette collecte répond à une obligation réglementaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

L'anticipation réalisée par VSGP a permis de se rendre compte de l'adhésion des habitants au geste de tri.

L'objectif est de sortir les déchets alimentaires des ordures ménagères. En effet, ces déchets alimentaires sont gorgés d'eau (80%) et en étant mis dans les ordures ménagères ils étaient envoyés en traitement dans un incinérateur. Cela voulait dire que, très schématiquement, de l'énergie était utilisée pour brûler de l'eau.

L'objectif est donc de pouvoir valoriser autrement ces déchets alimentaires en les séparant des ordures ménagères.

Il existe plusieurs valorisations possibles :

- Le compostage pour les habitants pouvant le mettre en place dans un jardin ou en habitat collectif. À ce sujet, VSGP accompagne depuis 2019 les habitants et/ou les collectifs qui le souhaitent sur la possibilité d'installer un composteur partagé. Ce système fonctionne et il est déployé de manière assez intensive. Cependant, cela ne répond pas à l'ensemble des usagers du territoire puisqu'en habitant en appartement, la possibilité du compostage n'est pas une solution suffisante. Il a donc fallu tester une autre solution : la collecte des déchets alimentaires en porte à porte.
- La collecte des déchets alimentaires en porte à porte : ce flux est donc collecté spécifiquement et il est envoyé en méthanisation et grâce à ces déchets, de l'énergie est produite.

Les phases de la mise en place de la collecte des déchets alimentaires en porte à porte :

- 1^{ère} phase : Suite aux retours d'expérience très positifs et aux quantités significatives de captation, le territoire a décidé de faire ce déploiement de collectes de déchets alimentaires par phases.

La première phase a eu lieu à partir du 1^{er} janvier 2024, sur tous les secteurs pavillonnaires du territoire.

Cette première année a très bien fonctionné avec une adhésion au nouveau geste de tri très satisfaisante et une amélioration de la qualité du tri des emballages. Cela a permis une diminution

significative des ordures ménagères.

- 2^e phase : elle concerne le collectif. En effet, il est nécessaire de pouvoir apporter cette solution de tri sur les collectifs.

Depuis février 2025, le lancement de cette collecte a été effectué sur des habitats collectifs. Cela a nécessité un accompagnement différent de celui effectué sur les zones pavillonnaires (contact direct avec l'usager, mise à disposition de moyens pour faire le tri, bio-seau, bac de collecte, ...).

Au niveau de l'habitat collectif, il est nécessaire d'accompagner l'ensemble des parties prenantes : les conseils syndicaux de copropriétés, les bailleurs, les prestataires qui s'occupent des bacs, les riverains, les usagers, ... le but est d'inciter l'ensemble des acteurs à faire ce tri et les faire participer au maximum avec un accompagnement très spécifique et assez fin.

Cette première phase de déploiement s'est faite sur le collectif avec un démarrage de collectes en février 2025.

- Les autres étapes consistent à poursuivre ce déploiement avec des expérimentations sur des quartiers avec du point d'apport volontaire en borne enterrée. Il faut alors que VSGP soit en capacité de proposer une solution pour ces habitants.

Au niveau des chiffres :

- Sur les pavillons : 50 tonnes de déchets alimentaires collectés par semaine pour 45 000 foyers concernés
- Mme LOBOUÉ rappelle que la collecte des déchets alimentaires dans les écoles de Châtillon se fait depuis 2024. Les enfants et les personnels des écoles réalisent le geste de tri. Les enfants sont des acteurs et des vecteurs très précieux sur le déploiement de ce geste de tri.
- Sur la phase 2, les résultats correspondent aux objectifs fixés par VSGP.

La caractérisation :

77% de ce qui est récupéré dans la collecte des déchets alimentaires représente réellement des déchets alimentaires sans les emballages.

De temps en temps, des emballages et des sacs plastiques se retrouvent dans ce bac de collecte mais cela reste rare.

Il n'y a pas de déclassement de bennes réalisé sur les collectes de déchets alimentaires. Cela signifie que les personnes qui font le tri, le font bien.

L'accompagnement et le phasage :

Le dispositif consiste à :

- annoncer le déploiement grâce à des courriers aux riverains et aux bailleurs,
- communiquer dans les bulletins municipaux et dans le « ONZE »,
- sensibiliser les riverains concernés en faisant du porte à porte,
- fournir un bio-seau pour faire le tri dans la cuisine et des bacs de collecte spécifiques
- faire des contrôles de présentation grâce à des agents dédiés de VSGP pour vérifier avant que la benne ne collecte, la manière dont les riverains se sont appropriés le sujet et la qualité du tri.

Le déploiement sur Châtillon :

Les zones pavillonnaires représentent 25% de la population châtilloise (déploiement en janvier 2024) et les collectifs représentent 6% de la population châtilloise (déploiement en février 2025). L'objectif est de déployer progressivement cette collecte, l'étendre à l'ensemble du territoire et répondre à l'obligation réglementaire.

VSGP en tant qu'intercommunalité doit fournir aux usagers un moyen de pouvoir trier les déchets correctement.

Mme LOBOUÉ demande si des personnes ont des questions sur cette première partie de présentation.

- Une conseillère de quartier indique qu'elle habite dans un immeuble de 5 foyers avec un composteur situé dans le jardin. Malheureusement, ils ont trop de compost et ne savent plus quoi en faire. Elle demande quelles solutions VSGP peut apporter ? S'il est possible de mettre un bac de collecte de compost sur la coulée verte ? De plus, elle indique des problématiques de nuisances avec la prolifération d'insectes dans le bio-seau.
 - Mme LOBOUÉ précise que le compost peut être mis sur tous les terrains végétalisés, directement sur une pelouse, dans les parterres de fleurs, au niveau des racines des arbres, ...
 - M. PFEIFFER'OVA rappelle que la municipalité a choisi de ne pas faire de compost collectif car malheureusement ce n'est pas bien respecté et cela représente une charge de travail supplémentaire et non négligeable d'entretenir ce type de bacs collectifs. De plus, il signale que VSGP met à disposition des bacs de collectes des biodéchets, il existe donc une alternative.
 - Mme LOBOUÉ explique que le bio-seau de compostage doit être vidé le plus souvent possible afin d'éviter la prolifération d'insectes. Sur la collecte des déchets alimentaires dont le but n'est pas le compostage, il s'agit de faciliter le geste de tri, d'éviter au maximum les nuisances en fournissant un petit bio-seau hermétique et en sollicitant les usagers à vider leur bio-seau régulièrement dans le bac de collecte. À ce jour, il y a un bac pour les emballages, un bac pour les ordures ménagères, un bac pour les déchets alimentaires quels qu'ils soient (os de poulet, épluchures, agrumes, sachets de thé en papier, parc de café, etc., ...)
 - M. PFEIFFER'OVA suggère de nettoyer le grand bac de collecte de déchets alimentaires régulièrement afin d'éviter les nuisances olfactives surtout lorsqu'il fait très chaud.
 - M. MOUTON demande si le surplus de compost peut être mis dans le bac de collecte de déchets alimentaires ?
 - Mme LOBOUÉ explique que règlementairement le compost est réalisé pour une gestion de proximité, il appartient aux personnes qui l'ont généré donc on ne peut pas le mettre dans bac de déchets alimentaires. Il doit être utilisé à proximité de l'endroit où il a été créé. Il s'agit d'un produit fini, valorisé, il ne peut pas être mélangé aux déchets alimentaires qui ne sont pas encore valorisés. Règlementairement on ne peut rien faire du compost, il peut être donné mais pas vendu.
- Un conseiller de quartier demande le calendrier du plan de déploiement puisqu'aller à la rencontre des copropriétés prend du temps :
 - Mme LOBOUÉ indique que le plan de déploiement s'étale sur l'année 2025. VSGP souhaite laisser le temps aux usagers de bien comprendre et d'être accompagnés sur le geste de tri avec un dispositif adapté. Le but n'est pas de mettre des bacs partout et de fournir des bio-seaux à tout le monde sans accompagnement, cela ne fonctionnera pas. L'objectif est que les riverains adhèrent et qu'il y ait une vraie valorisation. Pour cela, VSGP se sert des retours d'expérience et étale le déploiement jusqu'à 2026.
 - Elle explique qu'en tant qu'intercommunalité, VSGP a sollicité l'accompagnement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), notamment en termes de coûts. La démarche est fortement entamée, il est donc important de réaliser un suivi de l'avancement de ce déploiement. Fin 2025, début 2026, il y aura la poursuite du déploiement sur les habitats collectifs pour la collecte des déchets alimentaires et la gestion des points d'apports volontaires pour tous les autres déchets avec des expérimentations réalisées.
- Une personne du public demande si les bacs de collecte de déchets alimentaires sont de la même contenance que les bacs standards pour les ordures ménagères ? Quel est l'estimation du volume de collecte pour un collectif dans lequel tout le monde n'adhère pas au geste de tri ? il indique également qu'au niveau logistique, il y a déjà 3 types de bacs et s'il faut ajouter des bacs dans les locaux de stockage des poubelles, il va se poser un problème de place, les locaux n'étant pas extensibles.
 - Mme LOBOUÉ explique que le dispositif mis en place pour accompagner l'habitat

collectif passe par un audit réalisé sur place avec le bailleur, les gardiens, en fonction de l'organisation de la résidence. Cela permet de faire l'état des lieux de ce qui est déjà mis en place en fonction du nombre de logements présents et d'estimer le volume de bacs nécessaire en fonction de la capacité de stockage. Elle précise qu'il existe des bacs à roues de 120L et de 240L et que le choix se fera en fonction des résultats de l'audit et de la taille des locaux.

La volumétrie se fait par rapport aux retours d'expériences.

- Une conseillère de quartier demande si 20% des personnes trient mal les déchets, comment se déroulent les sensibilisations en porte à porte et les contrôles de vérification effectués par les agents de VSGP ? Au niveau de la sécurité des immeubles, est-ce que la venue de ces agents est anticipée et est-ce que les riverains sont prévenus en amont de leur passage ?
 - o Mme LOBOUÉ explique qu'en termes de qualité du tri lorsque des contrôles sont effectués, il y a plus de 95% de tri de qualité et seulement 5% en contrôle visuel semble incorrect. Cela signifie que ceux qui réalisent le geste de tri, le font très bien.
 - o Les sensibilisations se font avant le démarrage des collectes : les habitants de l'immeuble sont informés de la campagne de sensibilisation avec la mise en place d'un affichage pour indiquer sur quelle période les agents de VSGP vont intervenir. La ville est également informée en parallèle de la phase de sensibilisation en porte à porte en donnant le nom des ambassadeurs du tri pour assurer un maximum de sécurité pour tous. Un courrier est envoyé aux riverains afin de les informer qu'ils font partie du périmètre de sensibilisation.

b- Vallée Sud recycle et les encombrants à la demande :

Ces collectes sont réalisées sur rendez-vous par téléphone ou en ligne avec différentes catégories de déchets.

Les catégories de déchets sont plus larges que lorsqu'il s'agissait de la collecte mensuelle :

- o Déchets électriques et électroniques,
- o Gravats,
- o Déchets toxiques

À Châtillon, sur l'année 2024, 7215 rendez-vous ont été pris. Cette collecte fonctionne bien sur la ville avec un maximum de rendez-vous pris sur internet (95%).

Lorsqu'un rendez-vous est pris pour du déchet d'ameublement et du déchet toxique par exemple, il est important de savoir que ce sont des prestataires différents selon la typologie des déchets mis sur le trottoir. Les déchets ne seront donc pas collectés en même temps.

Au fur et à mesure des retours d'expérience, VSGP améliore la visibilité du lieu de rendez-vous pour les riverains : en effet, lorsque l'adresse est entrée sur le site, s'il y a des travaux ou un événement particulier sur la voirie, il y a un signalement et l'indication d'un autre point possible de rendez-vous.

De plus, il est maintenant permis d'accompagner la demande d'une photo du dépôt. Cela permet au collecteur d'orienter sa recherche des encombrants prévus pour la collecte.

Sur le site de VSGP, un rappel des consignes de présentation en fonction du type de déchets déposés est effectué.

- Une personne du public demande comment sont gérés les déchets déposés et non référencés, c'est-à-dire les dépôts sauvages ?
 - o M. JACQUOT explique que la gestion des dépôts sauvages dépend des services de la ville. Il y a des mesures préventives et coercitives : la brigade de l'environnement de la ville possède des pouvoirs de police de l'environnement. Elle va constater le dépôt sauvage et rechercher des indices pour trouver l'auteur. Grâce au système de vidéoprotection, la personne est très souvent retrouvée. Il y a alors verbalisation ou mise en place d'une mesure transactionnelle prévue par la municipalité telle que le règlement du déplacement des services de la ville pour retirer le dépôt sauvage.
 - o M. PFEIFFER'OVA précise qu'il est possible de faire un signalement sur l'application « Mon Châtillon »

- Un conseiller de quartier demande si le dépôt est bien ramassé par VSGP même si la personne n'a pas imprimé le code (tout le monde ne possède pas une imprimante) :
 - Mme LOBOUÉ explique qu'il suffit d'indiquer le numéro du dépôt quelque part sur les objets afin qu'ils soient collectés.
 - Elle précise que sans numéro et sans QR code, le collecteur peut quand même récupérer le dépôt dès lors qu'il correspond à un rendez-vous pris en ligne. Elle indique que ce n'est pas l'idéal notamment pour les agents de la ville qui ne peuvent alors pas identifier s'il s'agit d'un dépôt prévu officiel ou d'un dépôt sauvage.
 - M. PFEIFFER'OVA indique que les agents de la ville sont en lien avec VSGP et ont la possibilité de vérifier s'il s'agit d'un dépôt sauvage ou pas mais sans indication de numéro, cela fait perdre du temps à tout le monde. Il est donc très fortement conseillé d'identifier le dépôt avec le numéro ou le QR code.
 - Mme LOBOUÉ explique que les déchets sont limités en mètre-cube mais qu'il est possible de prendre plusieurs rendez-vous.
- Une conseillère de quartier demande s'il est possible de rajouter des éléments lorsque le rendez-vous est déjà pris ?
 - Mme LOBOUÉ précise qu'il est possible de rajouter des éléments en modifiant le rendez-vous sans dépasser les 3 mètres-cubes autorisés par dépôt. Les prises de rendez-vous représentent une certaine disponibilité qu'il n'y avait pas lorsqu'il s'agissait d'une collecte mensuelle.
 - M. PFEIFFER'OVA indique que le prestataire ne prendra pas le dépôt si le volume dépasse très largement le volume autorisé mais qu'il est censé ramasser même s'il y a un élément ajouté sans conséquence sur le volume.
 - Mme LOBOUÉ explique que les rendez-vous sont calculés en fonction du volume que le collecteur peut ramasser afin qu'il puisse faire sa tournée et honorer tous les rendez-vous pris. C'est pour cette raison que VSGP limite le volume par rendez-vous pris.

M. JACQUOT remercie Mme LOBOUÉ et sa collaboratrice pour leur présentation, leur disponibilité et leur collaboration avec la ville de Châtillon.
Il poursuit l'ordre du jour.

3- Communication générale :

M. JACQUOT sollicite les conseillers de quartier sur les sujets qu'ils ont souhaités inscrire à l'ordre du jour :

- Concernant le terrain du McDonald's sur lequel des désordres sont constatés dans le quartier avec des dépôts de déchets, y a-t-il une évolution de la situation ?
 - La conseillère de quartier à l'origine de ce sujet explique que des dépôts sauvages, des détritiques à base de restes de nourriture sont toujours constatés. Des signalements sont réalisés auprès de la ville mais il a été indiqué aux habitants de se référer en premier lieu au directeur du McDonald's.
 - M. JACQUOT précise que cet espace doit être entretenu par le gérant du McDonald's. Il indique également qu'un rappel lui a été signifié mais qu'il ne faut pas hésiter à le signaler à la municipalité s'il ne le respecte pas.
 - M. PFEIFFER'OVA souligne que l'aménagement du square sera réalisé à l'automne afin que les plantations poussent correctement.
 - Il rappelle que la partie fermée appartient à la ville mais que la partie derrière appartient au McDonald's. Une des possibilités est le rachat de cette partie de terrain par la ville. Il souligne que le service propreté de la ville est déjà intervenu plusieurs fois pour nettoyer les déchets.
- Un sujet évoqué par un conseiller de quartier concerne le stade nautique :
 - M. JACQUOT indique que les travaux ont pris du retard en raison de la découverte de la pollution des sols ainsi qu'un comblement des carrières très compliqué.
 - M. PFEIFFER'OVA rappelle que ce projet n'est pas un projet de la ville, c'est Vallée

Sud Grand Paris (VSGP) qui porte la construction de ce centre aquatique.

- Il explique que les difficultés apparues sont assez classiques pour ce type de travaux. Il a fallu réaliser des études supplémentaires avec la présence d'amiante dans le remblai. Les travaux recommenceront après l'injection de centaines de mètres-cubes de béton pour consolider le sol et après la dépollution, soit l'année prochaine. Tout doit être réadapté en fonction des résultats des études notamment après la découverte d'un niveau de carrière jusque-là méconnu et qu'il faut prendre en compte pour consolider le sol.

Cela entraîne également quelques surcoûts supplémentaires pour VSGP.

- Une conseillère de quartier demande si une date de fin est connue ?
 - M. PFEIFFER'OVA indique que VSGP ne souhaite pas communiquer sur ce sujet pour le moment en raison du surplus de travaux dû aux résultats des études. Il précise que les clubs sportifs nautiques ont reçu un courrier de VSGP pour les informer du retard et un article va paraître dans le journal du territoire « ONZE ». De plus, la municipalité reprendra l'article du « ONZE » dans le journal de la ville du mois de septembre prochain pour informer les habitants de la situation et éviter les fausses rumeurs.
- Un point sur la présence des élus dans le quartier est également évoqué :
 - M. JACQUOT rappelle qu'une présence régulière des élus a lieu tous les premiers dimanches de chaque mois au marché de Châtillon.
 - Il indique également qu'il est présent au côté de la Police municipale tous les premiers vendredis de chaque mois sur le marché Maison blanche de 16h à 18h30. La Police municipale fait ainsi un rappel des bons gestes de lutte contre les cambriolages, cela permet également de faire des retours sur l'usage de la vitesse excessive par les trottinettes sur la coulée verte, sur les problèmes d'insécurité rencontrés sur le quartier et d'avoir un contact direct avec la population afin que celle-ci puisse poser toutes ses questions.
 - M. JACQUOT rappelle également que la Police municipale est présente tous les dimanches précédents les vacances scolaires au marché « cœur de ville ».
 - M. PFEIFFER'OVA complète le propos en indiquant que Madame la Maire est venue 7 fois sur le quartier Maison blanche depuis le 1^{er} janvier 2025, et notamment la semaine précédente à l'occasion de la venue de Mme Valérie PECRESSE. Elle participe également aux nombreuses manifestations qui ont lieu dans le quartier et à l'Espace Maison blanche.

4- Retour sur la réunion du 26 mai de la CCPA (Commission Communale Pour l'Accessibilité) :

Mme DALI, conseillère de quartier référente relai sur le sujet du handicap fait un retour sur la réunion de la CCPA du 26 mai 2025.

Le sujet de cette réunion concernait essentiellement le rapport annuel de la CCPA.

Mme DALI rappelle que cette commission est obligatoire dans les communes de 5 000 habitants et plus.

Elle est composée :

- de représentants de la commune,
- d'associations représentant les personnes handicapées (tous les types de handicap),
- d'associations représentant les personnes âgées,
- de représentants des acteurs économiques,
- ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville

Des bénévoles sont invités à participer aux réunions afin de faire part de leurs idées et de leurs avis pour améliorer la vie de l'ensemble des Châtillonnais en situation de handicap et par extension de l'ensemble de la population.

La CCPA dresse le constat de l'état d'accessibilité :

- du cadre bâti existant,
- de la voirie,
- des espaces publics

- et des transports.

La CCPA fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

À Châtillon, les missions de la CCPA se sont élargies à tous les domaines de la société :

- Éducation
- Emploi
- Culture
- Sport, ...

La CCPA établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.

Lorsque ce rapport aura été validé en conseil municipal, il sera consultable sur le site de la ville.

Le rapport annuel permet d'informer sur l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, d'initier des actions en partenariat avec les associations locales pour atteindre cet objectif ensemble et de montrer les actions et réussites réalisées au cours de l'année ainsi que les difficultés rencontrées ou buts restant à atteindre.

Le dernier recensement de l'INSEE de 2021, indique que 7.3% des Châtillonnais sont en situation de handicap, quel que soit le handicap sur un public cible allant de 0 à 75 ans.

De nombreuses structures et associations sont présentes sur la ville afin de soutenir et accompagner les personnes en situation de handicap sur la ville. Toutes les cibles sont prises en charge :

- Les personnes âgées :
 - Maison de retraite Sainte-Anne d'Auray (avec unité Alzheimer) gérée par l'association Monsieur Vincent
 - Maison de retraite (avec unité Alzheimer) gérée par la Fondation Lambrechts
 - Résidence retraite du Parc (avec unité Alzheimer) gérée par la société EMERA
 - Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Castel Voltaire (avec unité Alzheimer) géré par la société KORIAN
- Les enfants :
 - CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce géré par le Comité d'Études, d'Éducation et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées (CESAP)
 - IME : Institut Médico Éducatif Espoir châtillonnais géré par l'Association Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales (UNAPEI 92)
 - IMP : Institut Médico Pédagogique Le Cèdre géré par l'Association Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales (UNAPEI 92)
 - SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile géré par l'Association Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales (UNAPEI 92)
 - 2 classes ULIS : (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à l'école Joliot-Curie et au collège Paul Eluard.
 - 1 classe SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté au collège Paul Eluard
 - 1 UEMA : Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme à l'école Langevin-Wallon
- Les adultes :
 - FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé Le temps des amis géré par la Fondation Les amis de l'atelier
 - ESAT Établissement et Service d'Aide par le Travail géré par la Fondation Les amis de l'atelier
 - CAJ « Égalité » : Centre d'accueil de jour géré par la fondation Les amis de l'atelier
 - MAS : Maison d'Accueil Spécialisée « La fontaine » gérée par la Fondation Les amis de l'atelier
 - ESAT-Hors les murs et DEA Dispositif d'emploi accompagné en collaboration entre la Fondation des amis de l'atelier et LADAPT
 - Centre de réadaptation fonctionnelle, géré par l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées LADAPT
 - SISPPH Delta Insertion
 - Favorise l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de handicap

- et géré par l'association Vivre
- Associations du secteur handicap :
 - UNAFAM 92 : Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
 - UNAPEI 92 : Union Nationale des Associations de Parents de l'Enfance Inadaptée
 - France ALZHEIMER 92
 - Les Auxiliaires des aveugles
 - AHSACF Handisport Adap Châtillon Fontenay

En 2025, les projets suivants sont prévus :

- Accessibilité de la maison des seniors
- Achèvement de l'accessibilité de la salle Gabriel Péri
- Installation de 14 balises sonores sur les bâtiments municipaux
- Installation de messages vocaux sur les feux tricolores départementaux
- Travail avec les interlocuteurs de Vallée sud grand Paris

Concernant les transports en commun :

- Travail avec la RATP pour achever la mise en accessibilité des stations du tramway ;
- La signalétique en braille à installer à des endroits stratégiques.
- Le tramway T6 est accessible entièrement mais certains aménagements complémentaires seraient à prévoir comme l'indication sonore des stations et la pose de bande de guidage jusqu'aux machines d'achat de billets ou les bornes d'appel d'urgence. Il s'agira de trouver un contact à la RATP pour réussir à faire installer ces aménagements.
- La ligne 15 du métro sera également totalement accessible à son achèvement.

La municipalité insiste pour que l'interconnexion avec la ligne 13, plus ancienne, soit rendue accessible. Mais, la RATP refuse, à ce jour, de créer un ascenseur du fait de la non accessibilité de toutes les stations exceptées les 5 dernières stations en direction d'Asnières et St Denis.

Un avis défavorable de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) concernant l'accessibilité de la ligne 13 a donc été rédigé et joint au dossier pour la Préfecture.

En 2024, une pétition et une tribune ont été lancées par l'équipe municipale afin de tenter de faire évoluer cette situation.

Concernant le logement :

Les membres et les bénévoles de la commission communale pour l'accessibilité (CCPA) envisagent de visiter les sites afin de comparer les réponses de l'enquête à la réalité du terrain et ainsi indiquer aux bailleurs concernés les améliorations qu'ils pourraient apporter à leurs sites. Les bailleurs seront contactés chaque année pour connaître les adaptations et aménagements qu'ils auront apportés dans les logements de leur parc.

Concernant les événements organisés :

La semaine inclusive a pris un nouveau format en 2025 : ÉVÈNEMENTS INCLUSIFS

En effet, les années précédentes, les personnes concernées par le handicap étaient ravies de la semaine inclusive car elles se sentaient mises en valeur. Néanmoins, la participation du public n'était pas toujours très importante au regard du travail réalisé par les services et structures. C'est ce qui a amené le service handicap à réfléchir à un nouveau format avec comme objectifs :

- Semer de l'inclusion... tout au long de l'année et non plus qu'une semaine par an !
- Aller à la rencontre du public

Le rapport de la CCPA fait état de la véritable volonté d'intégrer les personnes en situation de handicap dans la vie de la ville avec des initiatives pour sensibiliser les publics.

La participation active des personnes en situation de handicap témoigne d'une évolution positive.

M. JACQUOT complète le propos en indiquant qu'un vœu a été déposé concernant l'accessibilité

par un ascenseur aux quais du métro. Ce document a été transmis à la RATP.

M. PFEIFFER'OVA explique que la RATP ne peut règlementairement pas mettre en accessibilité la station Châtillon-Montrouge de la ligne 13 car ils ne peuvent pas assurer la sécurité des usagers sur l'ensemble de cette ligne.

Une conseillère de quartier trouve compliqué et paradoxal d'organiser un forum de l'inclusion au moment de la brocante :

M. PFEIFFER'OVA explique que les années précédentes, le forum du handicap n'attirait pas beaucoup de monde. Il a donc été testé cette année de l'inclure à un événement déjà existant sur la ville.

Ce sujet est complexe et il est difficile de mobiliser la population sur ce sujet.

Avec ce test cela aura au moins permis aux personnes qui ont traversé le village de l'inclusion d'identifier que cela existe et qu'avec le temps, peut-être que la prochaine fois ils s'arrêteront.

M. MOUTON souligne qu'il est difficile de maîtriser la fréquentation d'un nouveau format. Quand les gens se sentiront prêts, qu'ils se seront habitués à la présence de cet événement, ils s'arrêteront aux stands.

M. JACQUOT indique que des actions sont proposées afin qu'elles soient inclusives comme par exemple :

- Le Café signes sur le marché, le mercredi 2 avril où un petit déjeuner était proposé aux Châtillonnais qui le souhaitent avec une initiation à quelques mots de base de la LSF (langue des signes française)
- Un bureau de vote test a été organisé le 5 juin 2024. : Le but de cette journée était de permettre aux personnes en situation de handicap ou les primo votants de venir s'entraîner à voter.

À cette occasion, certains aménagements dans les bureaux de vote ont été prévus :

- des affiches en FALC (facile à lire et à comprendre) à chaque étape de vote
- des potelets avec guide file permettant le repérage du circuit de vote

Une conseillère de quartier souligne que les jeux des transplantés auraient dû être mis en place en même temps qu'un autre événement de la ville car ils n'ont pas eu beaucoup de succès.

- M. PFEIFFER'OVA explique que la date de ces jeux nationaux n'est pas fixée par la ville. Ils ont toujours lieu au moment d'un week-end de pont et ils changent de ville tous les ans.
- Il précise également qu'il y a eu beaucoup de communication sur tous les supports possibles mais qu'effectivement les gens n'étaient pas présents.

5- Point sur l'avancement du projet de construction des Arues, notamment sur la demande de permis de construire déposée en janvier :

Un conseiller de quartier indique que lors de la dernière réunion, il avait été dit qu'un permis de construire avait été déposé en janvier et il souhaiterait avoir un point d'étape de l'avancement du projet.

M. PFEIFFER'OVA indique que le dossier est toujours en instruction. La consultation de la ville récemment effectuée est une procédure administrative obligatoire pour laquelle une cinquantaine de personnes ont contribué.

Actuellement, 2 permis sont déposés et ils sont toujours à l'étude au service urbanisme. Ils seront affichés dès qu'ils seront finalisés.

Comme il s'agit d'une ZAC, les procédures sont particulièrement longues.

M. PFEIFFER'OVA rappelle que le triangle à côté d'Orange Garden n'est pas tout à fait dans la ZAC mais que ce projet contribue à celle-ci en termes de financement. Le projet à cet endroit est en phase avec la ZAC en termes d'architecture et notamment ils ont fait ce que la municipalité a demandé, à savoir reculer pour élargir la coulée verte au même titre que dans la ZAC.

Au niveau du calendrier prévisionnel, il est très approximatif parce qu'il dépend avant tout des promoteurs présents avant l'arrivée de la municipalité. Ce sont donc ces derniers qui vont donner le tempo puisque c'est à eux de travailler avec leurs architectes en respectant le cahier des charges très précis de la ZAC, et de déposer le permis de construire.

Il rappelle également qu'il s'agit d'un projet sur au moins 15 ans.

Les premiers projets et les permis de construire vont être déposés. Ensuite les bâtiments vont commencer à être construits. La difficulté qu'il va y avoir, est que pour commencer à lancer les travaux, comme dans tous les projets, il faut arriver à vendre des appartements, ou du moins une partie (en général 40%). Malheureusement, en ce moment, le marché de l'immobilier n'est pas satisfaisant donc il n'est pas possible de savoir combien de temps ils mettront pour vendre les appartements.

En fait, le lancement de ces opérations permettra l'enclenchement de la suite. Finalement, c'est une opération à tiroirs pour la ville. En effet, lorsqu'un immeuble va être construit, le promoteur va contribuer financièrement à hauteur de plusieurs millions d'euros à la ZAC avec lesquels cela permettra d'acheter des terrains à côté pour les revendre à un promoteur qui, dans le cadre du cahier des charges, construira un autre immeuble et ainsi de suite... C'est comme cela qu'un équilibre se crée et qu'il sera possible d'acheter à la fin le terrain pour le lycée ou pour l'école, l'élargissement de la coulée verte, etc...

Un conseiller de quartier évoque la hauteur des immeubles prévus dans la consultation publique sur le triangle dont on vient de parler. À priori les gens étaient contre de grands immeubles de 14 étages en raison justement du marché immobilier en berne.

- M. PFEIFFER'OVA explique que le marché de l'immobilier est en berne parce que les taux des banques sont passés de 0,9 à 4%, sans compter les problématiques de pouvoir d'achat. Il précise qu'il y a un énorme besoin de logement en Île-de-France, mais il existe un problème d'attentisme des gens qui patientent et veulent vendre toujours plus cher ou en tout cas plus cher que ce qu'ils ont acheté.

Il rappelle qu'il y aura seulement un bâtiment de 14 étages et les gens qui y habiteront, en auront fait le choix puisqu'ils auront acheté le logement. Cela concerne la liberté individuelle de venir habiter là ou pas.

M. PFEIFFER'OVA souligne que les terrains achetés par les promoteurs, été prévus pour des immenses projets de bureau. Ils ont payé ces terrains extrêmement chers, donc pour pouvoir rentabiliser, les promoteurs doivent construire un certain nombre de logements. De plus, il leur ait demandé de contribuer à la ZAC pour les espaces publics, l'élargissement de la coulée verte, le terrain pour le lycée. Il n'est donc pas possible de les limiter à 200 logements ou à des immeubles de 3 étages.

M. MOUTON note également qu'il y a une contrainte dans le plan local d'urbanisme intercommunal d'avoir 30% de logement social. Le logement social comprend le logement pour des fonctionnaires. Cette contrainte contribue à la densification dans cette zone en triangle.

M. PFEIFFER'OVA précise que dans la ZAC, le règlement est un peu différent et l'obligation est de 25% de logement social.

Un conseiller de quartier demande quel mécanisme garantit que ce taux est atteint ?

- M. PFEIFFER'OVA explique que les promoteurs respectent le taux minimum si non le permis sera refusé.
- Parfois, un bailleur social va acheter pour ne faire que du logement social. Cependant, les projets sont plutôt mixtes.
- C'est le règlement de la ZAC qui fixe le taux de logement social à minimum 25%.

Une conseillère de quartier pose la question des interconnexions au niveau du métro lorsque les logements seront habités :

- M. PFEIFFER'OVA explique que lorsque la municipalité est arrivée en 2020, elle avait signalé à la RATP que le tunnel de la ligne 13 était saturé. Finalement, il a été un peu élargi par un réaménagement interne mais cela reste très problématique. Des solutions sont en réflexion mais cela continuera à être compliqué par manque d'anticipation il y a 15 ans au moment de la prévision du Grand Paris Express.

6- Point sur les logements sociaux (conditions d'attributions, nombre de demandes et nombre de logements octroyés, quid des logements libres qui ne sont pas encore attribués ?) :

Une conseillère de quartier souligne qu'un certain nombre de Châtillonnais attendent un logement. Elle sait que dans son immeuble des appartements sont vacants depuis longtemps et elle ne comprend pas pourquoi ils ne sont pas proposés à des personnes qui en ont besoin.

- M. PFEIFFER'OVA rappelle le mécanisme d'attribution d'un logement social : la mairie n'attribue pas de logements sociaux et la mairie n'est pas propriétaire des logements. Il y a peut-être des appartements libres dans certains bâtiments sociaux, mais la municipalité n'est pas forcément informée. Elle ne possède pas de liste, et ne sait pas quand un locataire quitte son appartement.
- M. PFEIFFER'OVA explique que ce sont les bailleurs sociaux, dans le cadre de commissions d'attribution, qui attribuent les logements sociaux. La municipalité possède un service logement qui accompagne les demandeurs de logement et qui est en lien avec les bailleurs sur les situations. Ce que peut faire la ville, c'est garantir une partie des emprunts bancaires des bailleurs pour acheter un bâtiment, pour faire du logement social, et en échange la municipalité aura le droit d'être réservataire d'une partie des logements. Cependant, cela ne signifie pas que la municipalité va les attribuer. Elle pourra proposer prioritairement 3 dossiers pour un logement qui se libère grâce au service logement de la ville. C'est ensuite la Commission d'attribution qui décidera de l'attribution sur la base de règles précises puisqu'il y a plusieurs types de logements sociaux avec différents types de revenus nécessaires et différentes règles à appliquer.
- Il précise qu'en ce moment, avec la crise du logement, si les gens n'achètent plus de logements, ils ne quittent plus le logement social. Nous sommes donc sur des taux extrêmement faibles de rotation dans le logement social.
- Il faut savoir que certains bailleurs à Châtillon n'ont même plus du tout de contingent. La municipalité ne sait donc pas s'il y a des logements vacants ou s'il y a des nouveaux locataires.
- En réalité, la part de logement où la municipalité peut proposer des dossiers, est assez faible.
- À Châtillon, à ce jour, le taux de logement social est légèrement monté au-dessus de 25%. Pour rappel, il y a 30-35 ans, le taux de logement social était autour de 45% donc très élevé. Aujourd'hui, en-dessous de 25%, la municipalité paye des amendes. C'est pour cela qu'à la ZAC des Arues, la ville a demandé 25% minimum pour ne pas dégrader le taux et que sur le reste de la ville le taux de logement social soit de 30%. Cela permet de rattraper le retard et d'avoir un équilibre global raisonnable dans une ville comme Châtillon. Sur le logement social, il faut permettre à toute catégorie d'habitants d'y accéder en fonction des revenus puisqu'il existe plusieurs sortes de logement social.

Une conseillère de quartier demande si cette règle est commune à toutes les villes ?

- M. PFEIFFER'OVA explique que cette règle est nationale. À Châtillon, il y a 25 ou 30 bailleurs différents. Par exemple, un bailleur du territoire a repris l'ancien Châtillon Habitat dans lequel les élus sont membres et Madame la Maire est vice-présidente. Cependant, fonctionnellement, ce sont des agents indépendants de la ville de Châtillon qui gèrent les logements.
- Pour information, dans la presse, il y a quelques jours, 2 bailleurs sociaux du département ont été pointés du doigt par les instances de l'État et la préfecture parce qu'ils ne respectaient pas les règles.
- M. PFEIFFER'OVA précise que les règles ont changé et que même si certains peuvent le regretter, Madame la Maire ne reçoit pas les Châtillonnais pour les demandes de logement et le l'adjoint au logement ne les reçoit pas non plus. Les personnes doivent s'adresser aux professionnels du service logement qui s'occupent du lien avec les locataires. Un accompagnement sera réalisé pour des situations particulière comme une femme victime de violence, des gens expulsés pour de mauvaises raisons ou un divorce, etc... Par contre, c'est toujours les bailleurs qui à la fin prennent la décision.

Une conseillère de quartier ne comprend pas pourquoi des logements restent vacants depuis plusieurs années et ce malgré les signalements qu'elle a pu faire à la municipalité.

- M. PFEIFFER'OVA explique que pour un bailleur cela n'a pas de sens de laisser des logements vacants. S'il ne loue pas c'est qu'il y a une raison : par exemple, il n'a peut-être pas les budgets nécessaires pour réaliser des travaux et pouvoir relouer.
- Concernant la résidence de cette conseillère de quartier, il s'agit d'un bâtiment construit il y a une vingtaine d'années sur un site de logements sociaux particuliers qui n'étaient pas pérennes mais seulement sur 15 ans. Par conséquent, au bout de ces 15 années, les propriétaires qui ont investi récupèrent les appartements.
- M. JACQUOT explique qu'il y a 20 ans, il y avait une forte demande de solution de logement pour les fonctionnaires de police et cet immeuble a donc été dédié à cela via une convention. À l'heure actuelle, il y a une procédure d'accompagnement des personnes vers d'autres logements qui leur sont proposés. L'immeuble est quasiment vide et à la fin du mois toutes les personnes auront déménagé dans un autre logement.
- M. PFEIFFER'OVA précise que pour les bailleurs il n'est pas intéressant de réaliser des travaux pour un logement qui sera rendu 2 ans après au propriétaire.

Un conseiller de quartier demande comment se passe les commissions d'attribution et si la ville y est représentée à chaque fois ? Si oui, la ville peut-elle avoir des renseignements par rapport à la question des mouvements potentiels, combien d'appartements sont libres ou vont se libérer ?

- M. PFEIFFER'OVA explique que chaque bailleur possède sa commission d'attribution et que la ville n'est pas représentée dans toutes les commissions. Par exemple, la ville est représentée à la commission de Vallée Sud Habitat.
- M. MOUTON souligne que ces informations sont publiques. Sur le site internet de demande de logement : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> , il est possible de rechercher un logement à Châtillon avec toute la distribution du parc de logement, le nombre de pièces, et également tous les bailleurs.
- M. PFEIFFER'OVA donne un exemple avec le bailleur Hauts-de-Seine Habitat. La ville est invitée à participer à la commission qui a lieu à Nanterre. Cependant lorsqu'il s'agit d'un seul logement, le service logement ne se déplace pas forcément, ce n'est pas non plus un élu qui y assiste, puisque la municipalité n'a pas de voix délibérative, elle ne vote pas. Par contre elle peut être présente pour défendre par exemple l'urgence d'un dossier ou donner un avis sur un dossier en particulier, mais la décision finale revient aux membres de la commissions d'attribution.
- M. JACQUOT souligne la possibilité de déposer un dossier de demande de logement social en ligne, sur le site internet des bailleurs, ce qui peut accélérer la procédure.

7- Point agenda de la ville :

M. MOUTON présente l'agenda des événements de la ville :

- 14 juin :
 - Atelier abeilles et pollinisation au jardin pédagogique Jeanne Barret
 - Inauguration de la rue Gabriel Péri
 - Fête de la ville avec des jeux pour les enfants au parc Henri Matisse, une guinguette au parc des Sarments, concert et soirée Dansante DJ jusqu'à 23 h sur la place de la mairie.
- 21 juin :
 - Atelier biodiversité et semences reproductibles au jardin pédagogique Jeanne Barret
 - Fête de la musique avec des événements dans toute la ville. Le programme détaillé est disponible sur le site internet de la ville. M. PFEIFFER'OVA précise qu'en plus du concert traditionnel à l'Espace Maison Blanche, au parc Henri Matisse, le service Jeunesse a organisé à partir de 11h00, une journée dédiée à la musique avec un concert de rap. Il y a aussi des concerts prévus à la Maison des enfants.
- Mercredi 25 juin : conseil municipal qui débute dès 18h00

- Samedi 28 juin :
 - Atelier autour de l'eau au jardin pédagogique Jeanne Barret
 - Fête du sport au stade
- Du 4 au 27 juillet : exposition d'œuvres tactique de l'Association Valentin Haüy à la Maison des arts
- Tout le mois de Juillet : village sport été, au stade avec plein d'événements.

M.PFEIFFER'OVA rappelle que dans le journal de la ville il y a un cahier avec tous les évènements sur tout l'été.

M. HANAFI prend la parole et informe les conseillers de quartier que pour les remercier de leur engagement à venir à tous ces conseils de quartier, prendre du temps pour réfléchir, participer, débattre dans l'intérêt des Châtillonnais, la municipalité organise une visite au mois de novembre, au Sénat.

Un mail leur sera adressé afin de s'inscrire.

M. HANAFI indique également que suite aux nombreuses sollicitations sur le sujet des moustiques-tigres, une réunion avait été organisée l'année dernière, en présence de représentants de l'ARS, à laquelle très peu de personnes étaient venues.

Cette année, en fonction des disponibilités de l'ARS-ARD, un représentant de l'ARD (agence régionale de démoustication) sera présent au conseil de quartier de l'Aérospatiale le jeudi 19 juin à 20h. L'ensemble des conseillers de quartier est convié à cette réunion.

M. JACQUOT informe également que lors du prochain conseil de quartier la police nationale sera invitée afin de présenter le dispositif de la participation citoyenne.

8- Point sur la proposition de projet de station Vélib' dans le quartier transformé en un vœu par le conseil de quartier :

M. JACQUOT propose d'adopter un vœu.

Il précise qu'il s'agit du deuxième vœu du Conseil de quartier. Le premier concernait la mise en place d'un espace de jeux qui avait été transmis au département.

Celui-ci est relatif à l'implantation d'une station Vélib' à Châtillon afin de promouvoir les mobilités durables, faciliter les déplacements au quotidien et répondre aux enjeux environnementaux. Nous pensons précisément que l'implantation d'une station Vélib' dans le quartier des Arues, au niveau de l'avenue de la République, serait bénéfique pour fluidifier les déplacements, tout en favorisant une transition vers un mode de transport plus respectueux de l'environnement. Cela permettrait également de rendre Châtillon encore plus accessible et agréable pour ces habitants.

Ce vœu sera transmis auprès de Madame la Maire.

M. PFEIFFER'OVA rappelle qu'il y avait eu une discussion à la dernière réunion du conseil de quartier sur le sujet.

L'idée était de dire que le conseil de quartier était favorable à l'instauration d'une station Vélib' dans le nouveau quartier des Arues

Il précise que la municipalité est favorable à cette implantation. Elle a du sens puisqu'elle fera partie d'un maillage et qu'il y aura de nouveaux habitants dans ce quartier.

Le vote pour ce vœu est unanime pour l'ensemble des membres du conseil de quartier.

9- Temps d'échanges avec les conseillers de quartier

Une conseillère de quartier signale des nuisances olfactives entre le 2 et le 4 de la rue Saint Éxupéry, dans le chemin entre Auchan et la coulée verte : en effet, dans ce lieu, les gens s'arrêtent pour uriner et déféquer. Elle demande s'il serait possible d'installer des toilettes au niveau de la coulée verte ?

- M.PFEIFFER'OVA indique que les toilettes au centre-ville au niveau du marché st ouvertes

- toute la journée et que cela entraîne un coût d'entretien
- M. MOUTON souligne que cela peut faire l'objet d'un vœu si le conseil de quartier estime que cela a du sens de demander au Département d'investiguer ce sujet. Madame la Maire relaiera au Département ce vœu.

Une conseillère de quartier trouve que l'avenue Saint Exupéry n'est pas bien indiquée et demande s'il est possible d'ajouter un panneau.

- M. MOUTON prend note de cette demande.

10- Temps d'échanges avec le public

Une personne du public demande comment procéder pour soumettre des points :

- 1- La propreté du parking Maison blanche : cela s'est amélioré mais est-ce que cela va être pérenne parce qu'il est constaté la présence de pigeons morts et des réunions de jeunes qui peuvent inquiéter vers 22h-23h et qui laissent des déchets, des verres et des bouteilles cassés, le boulevard est très sale. Il souhaite savoir comment améliorer cette situation.

M. JACQUOT indique que ce sont les agents du service propreté qui assure le nettoyage.

Concernant le parking, un délégataire doit gérer et c'est la ville qui s'occupe de l'espace jusqu'à la rotonde.

M. PFEIFFER'OVA indique que des signalements réguliers sont faits sur l'application de la ville. Il faut que cela s'inscrive dans la tournée du service propreté.

Vois si au niveau des marchés publics il est possible d'avoir un gros nettoyage une à deux fois par an de cette zone.

- 2- Le 2^{ème} point concerne la gestion des flux du carrefour Maison blanche. Il pense que la solution serait de désynchroniser les feux du flux montant et du flux descendant.

M. PFEIFFER'OVA indique que la demande avait été faite en début de mandat à la RATP et au Département. Il semble impossible de désynchroniser ces feux car ils sont coordonnés le long du tramway jusqu'à Viroflay.

Il y a le même problème à plusieurs endroits comme dans la contre-allée au niveau de la Compagnie du lit.

M. PFEIFFER'OVA précise qu'une relance sera faite à la RATP et au Département sur ce sujet et faire le point.

M. JACQUOT indique que concernant les groupes de jeunes, il faut faire un signalement à la police municipale qui se déplacera en fonction des urgences à gérer.

Une personne du public indique qu'effectivement lorsque de tels faits sont signalés, la police municipale intègre le lieu dans leur processus de ronde.

M. JACQUOT souligne que cela fait partie de leur point de vigilance.

De même, lorsqu'une personne sans-abri dort devant la porte, il faut également le signaler à la police municipale qui fait le relais avec la Croix Rouge pour ces personnes en grande précarité.

11- Date du prochain conseil de quartier

Prochaine date du conseil : **jeudi 9 octobre à 20h à l'école Langevin Wallon.**

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 22h15

L'Adjoint à la Maire

La Co-présidente

JACQUOT Stéphane

OCAMPO Angie